



Acta fabula
Revue des parutions
vol. 10, n° 7, Août-Septembre 2009
DOI : <https://doi.org/10.58282/acta.5126>

Qu'enregistre le registre ?

Marc Douguet

Sous la direction de Lucile Gaudin-Bordes et Geneviève Salvan, *Les Registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, coll. « Au cœur des textes », 2008, 174 p., EAN 9782872099023.



Pour citer cet article

Marc Douguet, « Qu'enregistre le registre ? », Acta fabula, vol. 10, n° 7, Notes de lecture, Août-Septembre 2009, URL : <https://www.fabula.org/revue/document5126.php>, article mis en ligne le 24 Août 2009, consulté le 05 Mai 2024, DOI : 10.58282/acta.5126

Qu'enregistre le registre ?

Marc Douguet

Il est toujours bon de vérifier de temps à autres le bon fonctionnement de nos outils d'analyse littéraire. La notion de registre est une de ces catégories qui méritent un réexamen critique. Plus présente dans les programmes du secondaire (du fait de sa souplesse et de son utilité pour le commentaire de texte) que dans la critique universitaire (du fait des difficultés que l'on a à en donner une définition rigoureuse), « pour être labile, est-elle pour autant caduque, impuissante à stabiliser un corpus autrement que sur un “air de famille”, impossible à définir en intension et en extension, pénalisée par son passé rhétorique et qui plus est historiquement datée ? » (p. 11)

En d'autres termes : « Qu'enregistre le registre ? » (p. 16) C'est la question à laquelle répond *les Registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques*, ouvrage collectif dirigé par Lucile Gaudin-Bordes et Geneviève Salvan.

Dans une introduction fournie, Lucile Gaudin-Bordes et Geneviève Salvan dressent un état des lieux de la notion, prenant pour point de départ sa relation problématique avec celle de genre. Chaque registre semble en effet être associé à un genre particulier — tragédie tragique, comédie comique, épopée épique, etc. — mais dépasse également le genre dont il est issu pour se répandre dans les autres genres (le tragique n'est pas réservé à la tragédie).

Mais il faut aller plus loin. L'un des buts de cet ouvrage est en effet d'affranchir un peu plus le registre du genre en en proposant une autre origine, qui permette, notamment, d'envisager la possibilité de registres qui ne soient liés à aucun genre (il y a un registre polémique, par exemple, mais pas de genre polémique). Il s'agit, dans la lignée de l'article d'Alain Viala « Des registres »¹, de faire du registre un concept de la pragmatique :

« L'expansion de la liste des registres, débordant les genres, et passant dans les usages courants, est sans doute l'indice d'une exploitation pragmatique de la catégorie, chaque registre mettant en œuvre une valeur illocutoire à la production : évaluer pour l'épidictique, disqualifier pour le polémique, commémorer pour l'épique, faire son deuil ou se plaindre pour l'élégiaque, célébrer pour le lyrique, représenter/faire connaître pour le didactique, faire rire pour le comique. » (p. 17)

¹ Viala, Alain, « Des registres », Histoire de la description scolaire, in *Pratiques*, 109-110, pp. 165-177

Chaque registre n'est pas lié à un genre, mais à une attitude, un affect fondamental que l'auteur veut faire éprouver au lecteur. L'ouvrage propose tout d'abord, dans le prolongement de l'introduction, deux examens critiques généraux de la notion.

Gilles Philippe, dans une critique aussi sévère que rigoureuse, en montre tout d'abord les limites.

« On voit tout l'intérêt de la catégorie, mais aussi combien elle gagnerait à se fonder sur une réflexion linguistiquement plus ferme, faute de quoi elle en vient à se réduire à un ton adopté face à un objet de discours, et reste condamnée à l'incertitude de l'évaluation intuitives des textes. » (p. 29)

Cette réflexion plus ferme, G. Philippe la trouve dans la théorie des appareils formels et dans celle des patrons stylistiques. Les premiers correspondent à un « ensemble de faits langagiers spécifiques formant faisceau et fonctionnant dans certains contextes discursifs particuliers, de telle sorte que l'apparition d'un de ces faits rend probable l'apparition des autres » (p. 29) — ainsi l'appareil formel du discours, ou celui de la fiction². Les seconds sont quant à eux variables historiquement : il y a par exemple « un patron oral (chute du discordancier de négation, apocopes, surreprésentation des dislocations, etc.) qui permet à la prose écrite de prendre des allures orales selon la stéréotypie en vigueur au moment de la production du texte. » (p. 31). Or cette différence entre appareils formels et patrons, dont G. Philippe montre l'importance, se trouve écrasée dès que l'on utilise la catégorie de registre. Le constat sévère de G. Philippe semble justifiée du point de vue de la rigueur scientifique, et l'on a envie de refermer le livre. Les contributions suivantes valent cependant la peine d'être lues : certaines³ montrent la complémentarité de la théorie des appareils formels et des patrons stylistiques et de celle des registres.

Toujours à un niveau général, Georges Molinié s'est attaché à « proposer le champ sémantique de la lexie registre » (p. 40), distinguant deux « registres » du mot : un registre technique, linguistique, tout d'abord, et un registre stylistico-rhétorique. Ce deuxième registre amène G. Molinié à réfléchir sur l'idée de catégorisation.

« Vise-t-on une catégorisation purement et simplement pragmatique, c'est-à-dire largement pragmatique, correspondant à des postures sémio-discursives repérables, généralisables, constructibles, comme *décrire*, *enseigner*, *amuser* ? Sans doute, et l'organigramme architectural en est quasi-indéfini. »

Mais l'intérêt de la contribution de G. Molinié est de proposer un autre principe de catégorisation, aux enjeux beaucoup plus vastes :

² Philippe, Gilles, « Existe-t-il un appareil formel de la fiction ? », in *Le français moderne*, LXXIII, pp. 75-88

³ Notamment celle de Claire Badiou-Monferran

« Ne viserait-on pas aussi, non pas hétérogènement, mais internement à la dimension pragmativo-discursive large, une catégorisation plus singulière, qui fût une caractérisation spécifique, des caractéristiques génériques de littéarité ? »

Registres et littéarité : voilà qui peut nous mener loin. Peut-on distinguer des registres plus littéraires que d'autres ? C'est l'hypothèse que propose G. Molinié.

« *Tragique* fonctionne-t-il comme *comique* ? Je pense que pas tout à fait. Si l'on se livrait, par rapport à ces deux lexies, à différentes saisies socioculturelles du type de celles dont j'ai donné plus haut un rapide crayon théorique, je subodore qu'on n'aboutirait pas à des ensembles stylématiques complexes totalement homogènes ; et j'ai même l'idée que la constellation de saisies de *tragique* définirait un "registre" intrinsèquement littéraire (au sens d'esthétique verbale), alors que la constellation de saisies de *comique* excéderait cette caractéristique : d'où je conclurais que le comique n'est pas une catégorie littéraire (au sens d'esthétique verbale). » (p. 43-44)

Les registres étudiés dans cet ouvrage confirment cette hypothèse : comique, polémique, épideictique, didactique (au contraire de l'élégiaque) se rencontrent aussi dans des textes qui ne sont pas intrinsèquement littéraires.

Ces bases théoriques une fois posées, les contributions suivantes s'intéressent, dans la perspective pragmatique qui a été définie en introduction, aux différents registres que l'on vient d'énumérer.

Pour étudier le fonctionnement du registre comique, Laurence Rosier a choisi de se pencher sur « l'humour langagier classiste ». Elle ne cherche donc pas à définir le registre comique, mais à comprendre le fonctionnement d'une de ses formes : « Non pas un humour centré sur les jeux de mots et de langage, mais un humour centré sur la stigmatisation sociolectale d'un parler "typique" » (p. 49). L. Rosier propose donc une brève anthologie des parlers typiques et des types sociaux présents dans la culture contemporaine. L. Rosier distingue les « héros socio-régionaux » (façon Raimu), les « héros popu-nationaux » (le beauf), les héros « aristo-nationaux » (façon Marie-Chantal), avant de s'intéresser au romancier et humoriste Pierre Daninos considéré comme « sociolinguiste spontané et humoriste de classe » (p. 55). Les références abondent, mais sont malheureusement traitées trop souvent sur le mode du catalogue. L. Rosier l'avoue elle-même : « L'ambiguïté du terme registre, appliqué également aux registres de langue, ne nous desservira pas, au contraire, puisque nous allierons l'étude du registre comique aux caractérisations socio-langagières ou registres de discours » (p. 49). Il y là, justement, une ambiguïté qui aurait mérité d'être levée.

Delphine Denis s'est intéressée aux débats théoriques qui ont accompagné la prise de conscience de l'existence d'un registre élégiaque au XVII^{ème} siècle et rappelle l'équivalent classique du terme : « A défaut d'un genre qui se dérobe à toute

codification stricte, reste une inflexion tonale : le terme de *caractère* désigne cette propriété singulière quand celui de *registre* n'est pas alors disponible en ce sens » (p. 66). Mais comment définir ce caractère ? D. Denis rappelle à ce sujet la polémique entre l'abbé Le Blanc, qui publia en 1731 un recueil d'*Élégies*, accompagné d'un « discours sur ce genre de poésie », et Jean-Bernard Michault, qui le réfuta en 1734 dans les *Réflexions critiques sur l'épigramme*. Ce débat est particulièrement instructif : on y voit la naissance d'un registre qui s'émancipe du genre élégiaque et que l'on peut repérer dans d'autres genres (la question étant de savoir lesquels : l'abbé Le Blanc rapproche l'épigramme de l'expression des passions furieuses dans la tragédie ; J.-B. Michault ne reconnaît pas le registre élégiaque dans le grave et le pompeux qui caractérisent la tragédie, et émet la possibilité de l'épigramme en prose, parlant par exemple de registre élégiaque à propos du genre épistolaire).

C'est en terme de macro-actes langages que Marc Bonhomme cherche à caractériser le registre épigrammatique : celui-ci repose sur l'évaluation — positive ou négative — (du côté de l'énonciateur) et appréciation — de l'objet du discours et du discours en lui-même — (du côté de l'énonciataire). M. Bonhomme note également avec justesse le « déficit communicationnel et argumentatif du domaine épigrammatique » : « interaction minimale du discours épigrammatique, produit par un locuteur habituellement solitaire à l'intention de récepteurs qui n'ont pas à se prononcer sur le spectacle des paroles auquel ils assistent. [...] La communication épigrammatique est dans la majorité des cas dépourvue de débats » (p. 85). Dans une deuxième partie, M. Bonhomme se penche sur quatre exemples littéraires (de du Bellay à André Breton) pour montrer comment l'auteur joue avec la matrice épigrammatique et fait appel à la participation du lecteur. Le blâme peut très facilement se muer en éloge (et inversement) et seule la compétence littéraire du lecteur (qui sait par exemple qu'une épigramme est le plus souvent vouée à la critique) lui permet de repérer l'orientation axiologique du texte. Un des intérêts de l'étude de M. Bonhomme est, on le voit, de prendre pleinement en compte le pôle de la réception.

Le registre polémique fait l'objet de deux contributions stimulantes et complémentaires.

Ruth Amossy cherche à replacer le polémique dans « l'espace de la parole argumentative » (p. 94).

« Le polémique représente un possible argumentatif parmi d'autres : la confrontation violente de thèses antagonistes. En tant qu'affrontement, opposition forte de discours sur une question, il consiste en une structure d'échange argumentatif. Mais en même temps, il désigne aussi un ton et une manière de dire. Ce sont ceux de l'agressivité verbale. » (p. 94)

R. Amossy voit six caractéristiques à cette agressivité verbale, qui la distinguent aussi bien des formes d'argumentation non-polémiques que des autres formes de violences verbales non-argumentatives. Le soin constant de R. Amossy, et un des grands mérites de cette étude, est de montrer que « loin d'être exclue du royaume rhétorique, la gestion agressive du dissensus y trouve sa place », bien qu'elle ait été « jusque là peu étudiée dans les théories de l'argumentation qui misent généralement sur le consensus » et qui « s'alignent en la matière sur l'usage courant, dans lequel le discours polémique, centré sur le dissensus, a mauvaise presse. » (p. 95)

La perspective de Dominique Mainguenau est différente ; sa contribution a également une valeur plus programmatique. Il s'agit de cartographier les trois directions dans lesquelles peut se tourner une étude du polémique. Le polémique possède en effet une première dimension « énonciativo-pragmatique ». C'est approximativement la dimension étudiée par R. Amossy. Mais D. Mainguenau ne partage pas l'optimisme de cette dernière, et ne pense pas qu'on puisse facilement définir les traits auxquels se reconnaît le polémique.

« Dans la pratique, ces traits sont très difficiles à répertorier, dès que l'on veut aller au-delà des phénomènes les plus massifs, tels que les négations polémiques, les apostrophes, les injures, et plus largement les termes évaluatifs. La violence verbale est en effet une notion intuitive qu'il est très difficile de traduire en termes linguistiques. » (p. 113)

D. Mainguenau prend l'exemple des *Provinciales*, où les dix premières lettres ne présentent aucun trait d'agressivité et « où domine une ironie enjouée ». « On est donc bien obligé, conclut D. Mainguenau, de repérer une tension entre "registre polémique" et "texte à visée polémique" » (p. 113). Mais étudier le polémique implique d'étudier également sa dimension « socio-générique » :

« De quoi polémique-t-on (de la grâce de Dieu ou du foulard islamique ? du style de Flaubert ou de la pornographie...) ? qui polémique ? sur quels supports ? en passant par quels circuits ? etc. On sait qu'il existe des moments privilégiés pour les polémiques. » (p. 116)

Enfin, le polémique possède une dimension « sémantique ».

« On ne saurait oublier, remarque D. Mainguenau, que le polémique a un statut singulier parmi les registres, un statut qui l'éloigne considérablement de catégories comme les tragique ou le lyrique, par exemple ; il implique en effet que soit menacée la frontière par laquelle se définit une identité discursive. » (p. 117)

Pour étudier cette dimension du polémique, il faut « modéliser d'un même mouvement chacun des deux discours et leurs relations l'un à l'autre ; autrement

dit, l'unité d'analyse pertinente est non le discours, mais l'échange entre les deux discours » (p. 118). D. Mainguenu est donc particulièrement attentif à ne pas restreindre l'étude des registres à un simple repérage de traits formels, découvrant au contraire des enjeux nouveaux à l'étude des registres.

À la fois méconnu et complexe, en marge de la littérature, le registre didactique présente un paradoxe intéressant. Si l'on adopte une perspective pragmatique et que l'on dit que tout registre est lié à un « affect », le registre didactique pose problème, puisqu'il se définit précisément par l'absence d'affect, la neutralité. La problématique de l'étude de Claire Badiou-Monferran, qui choisit comme exemple d'ouvrage didactique les trois premiers dictionnaires du français⁴, est donc la suivante :

« Nous nous demanderons donc comment les premiers dictionnaires monolingues du français, qui, dans leurs textes préfaciels, se réclament du didactique, gèrent l'injonction de neutralité propre au registre considéré. En jouant sur les mots, nous verrons que le didactique, dans ce corpus, est doublement "désaffecté" : désaffecté tout d'abord au sens où les éléments définitoires de ces ouvrages reposent sur une privation des affects⁵ ; désaffecté enfin au sens où les éléments périphériques (exemples, considérations étymologiques, renvois...) nous éloignent du didactique en recourant à un régime conversationnel, qui exige un positionnement affectif. » (p. 123)

La première partie de la contribution, consacrée à un relevé des marques de neutralité (désembayage et modalité assertive), permet de montrer, dans le registre didactique, le « primat du dictum (du contenu propositionnel) sur le modus (l'attitude du sujet parlant face au contenu dénoté) » (p. 126). La deuxième partie est particulièrement intéressante : C. Badiou-Monferran y fait un repérage des traces de registre conversationnel qui viennent perturber « l'appareil formel de l'effacement énonciatif ». Ce registre conversationnel apparaît notamment dans les exemples. Ainsi le « vous lustes, vous pensâtes » donné comme exemple à l'article « aoriste » du dictionnaire de l'Académie.

« Significativement, les segments en mention décrivent une activité ou un état qui n'est pas sans rapport avec celui du destinataire. Partant, de l'énoncé en mention affleure un énoncé identique en usage, qui requalifiant le « vous » débrayé en "vous" embrayé, construit une image gratifiante du destinataire : celle d'un lecteur qui pense en lisant et qui, par sa lecture instructive, acquiert la sagesse. » (p. 129)

La pertinence de certaines de ces analyses peut être contestée : est-il certain que « Nous étions bien unis, mais un tel a semé la zizanie parmi nous » (exemple de

⁴ Richet, Furetière, Académie

⁵ C. Badiou-Monferran mentionne l'article d'A. Viala, qui associe didactique et curiosité. Cette association n'est pas, d'après elle, historiquement attestée. Il n'est peut-être pas nécessaire qu'une association soit historiquement attestée pour être valable. Mais dans tous les cas, cette curiosité n'empêche pas que le didactique soit aussi caractérisé par la neutralité – et ce sont les marques de neutralité que cette étude relève.

l'article « zizanie » dans le dictionnaire de l'Académie) peut être lu comme une allusion à la querelle des dictionnaires ? Cependant, la « renaissance énonciative » (p. 130) que, grâce à une lecture attentive et exhaustive des trois dictionnaires, C. Badiou-Monferran nous fait observer en maints endroits, ne pose pas de doute. Ainsi Richelet, à l'article « abbaye », mentionne l'objection qu'a faite un lecteur à une première définition, et l'utilise pour construire une nouvelle définition :

« Il m'a averti le premier que la définition que j'avais donnée du mot d'abbaye convenait aussi à de certains prieurés. Monsieur Vinckler a raison. Je donne les mains. Je dirai donc que l'abbaye est un lieu érigé en prélatrice. »

S'interrogeant enfin sur les raisons de cette présence du registre conversationnel, C. Badiou-Monferran, dans une analyse particulièrement stimulante, replace les trois dictionnaires dans le cadre du « chiasme » entre discours littéraire et discours scientifique observé par Foucault dans « Qu'est-ce qu'un auteur ? »⁶. Face à cette nouvelle attitude, les lexicographes « compensent la désassignation — non encore assumée — de leur composante scientifique par un geste de réappropriation littéraire » (p. 132).

Marie-Hélène Cotoni adopte une démarche inverse de celle des autres contributeurs, prenant comme objet d'étude non un registre (avec des textes convoqués à titre d'exemples), mais un texte (les dernières lettres de Voltaire) dont elle analyse les différents registres. Voltaire est malade, mais « ce malade reste un écrivain » (p. 139). Le registre pathétique y est présent en quantité variable (essentiellement dans les lettres à son médecin, le docteur Tronchin, et à son secrétaire, Wagnière). Mais ce registre est rarement seul à l'œuvre. On trouve tout d'abord des traces de registre épideictique (éloge de son médecin à travers des inventions verbales telles que « Je mourrai tronchinien. »). Voltaire au bord du tombeau n'abandonne pas non plus le registre ludique (« J'ai été occupé à éviter deux choses qui me poursuivaient dans Paris, les sifflets et la mort. ») et polémique (une satire des Jésuites dans une lettre à Rochefort d'Ally). Cette étude des dernières lettres de Voltaire montre bien que, loin d'être attaché à un seul genre, un registre n'en exclut pas un autre dans un même texte, et que l'on peut traiter un même thème (ici la maladie) avec plusieurs registres. Enfin, la contribution de M.-H. Cotoni nous rappelle que les registres ne sont pas uniquement un objet de réflexion théorique, mais aussi un outil efficace pour l'analyse textuelle.

La contribution de Jean-Michel Adam concerne moins directement la problématique des registres. C'est avant tout de genre dont il est question, de la naissance du « genre conte-de-Perrault », et des incipits de ces contes. J.-M. Adam s'intéresse tout

⁶ « On a commencé à recevoir les discours scientifiques pour eux-mêmes, dans l'anonymat d'une vérité établie ou toujours à nouveau démontrable. [...] Mais les discours littéraires ne peuvent plus être reçus que dotés de la fonction auteur. » Foucault, Michel, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » (1969), in *Dits et écrits, 1954-1988*, Gallimard, 2001, pp. 789-820

d'abord à la formule « Il était une fois » en convoquant notamment les analyses d'Harald Weinrich sur le temps fictionnel. Il compare ensuite la structure syntaxique de la suite des premières phrases et y repère certains invariants (relatives appositives, superlatifs dont l'ouverture de « Cendrillon » est exemplaire : « Il était une fois un gentilhomme qui épousa en secondes noces une femme la plus hautaine et la plus fière qu'on eut jamais vue. »). Le repérage de ce style formulaire permet à J.-M. Adam d'analyser d'une part le cadre énonciatif particulier que ce style met en place, et de donner d'autre part du sens aux variations – on retiendra par exemple son analyse de « Barbe bleue », qui « malgré sa formule d'ouverture canonique, n'est pas génériquement désigné comme un « conte » » et dont « la longue première phrase périodique est la seule à décrire aussi longuement et aussi réalistement les richesses du personnage-titre ». Cette différence trouve son origine dans une différence générique : « Barbe bleue » n'est pas un conte, mais est « apparenté au genre des histoires tragiques » (p. 161). Pour n'être que lointainement liée à l'étude des registres, cette contribution attire notre attention sur le fonctionnement d'une forme particulière de fiction.

Outre qu'il présente une redéfinition critique d'un outil qu'on accepte trop souvent aveuglément, cet ouvrage a le mérite d'attirer l'attention sur le fonctionnement de registres moins couramment étudiés que le comique, le tragique, le fantastique, etc. Incluant les notions d'appareil formel et de patron stylistique, la catégorie de registre acquiert une nouvelle rigueur. Enfin, l'apport de la pragmatique permet d'enrichir la catégorie et d'insister sur son autonomie par rapport à la distinction entre les genres et à la distinction entre textes intrinsèquement et non intrinsèquement littéraires.

PLAN

AUTEUR

Marc Douguet

[Voir ses autres contributions](#)

Courriel : marc.douguet@ens.fr